

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

PRESENTS : MANSEAU Jean-Pierre, LANNELUC Jean-Luc, ALIBERT Jany, GINESTAL Jean-Michel, LANNELUC Célia, PAUSADER Sébastien, HOUERY Isabelle, GOUSSAN Cindy.

D 22-2020 ELECTION DELEGUE ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Birac,

Vu les articles L.283 à L. 293 du code électoral ;

Vu les articles R.131 à R. 148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant que le ou les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1er tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire.

Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

M. MANSEAU Jean-Pierre, Maire, président ;

Mme ALIBERT Jany, M. GINESTAL Jean-Michel, Cindy GOUSSAN et Célia LANNELUC conseillers municipaux,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

- Il est procédé à l'élection du délégué titulaire de la commune de Birac aux élections sénatoriales :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour l'élection du délégué titulaire aux élections sénatoriales :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu :

Mme ALIBERT Jany : 8 – huit voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

Mme ALIBERT Jany ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

- Il est procédé à l'élection des 3 délégués suppléants :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour l'élection des trois délégués suppléants aux élections sénatoriales :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– M. MANSEAU Jean-Pierre : 8 - huit voix

– M. GINESTAL Jean-Michel : 8 - huit voix

– Mme. LANNELUC Célia : 8 - huit voix

MM. MANSEAU Jean-Pierre, GINESTAL Jean-Michel et Mme. LANNELUC Célia ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

D 23-2020 FDAEC 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement 2020 des Communes votées par le Conseil Départemental de la Gironde.

La répartition proposée au cours de la réunion cantonale par Madame Isabelle DEXPERT et Monsieur Jean-Luc GLEYSE, Conseillers départementaux du Sud Gironde, permet d'envisager l'attribution à notre commune de la somme de 8 000 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser en 2020 les opérations suivantes :

- *Travaux d'investissement :*
- *travaux de de réfection et révision de toiture du bâtiment de la mairie dont le montant est estimé à 13 707,57 € HT soit 16 285,47 € TTC par l'Ets BORDES & Fils,*
- *de solliciter le versement de l'aide départementale pour la réalisation de ces investissements intégrant des critères de développement durable, pour un montant total de 8 000 €.*
- *d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 8 285,47 €.*

D 24-2020 DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SIVOS BIRAC-SAINT COME – SAUVIAC – Annule et remplace la délibération 10-2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, ont été désignés au cours du conseil municipal du 8 juin dernier 3 délégués titulaires de la commune de Birac pour siéger au SIVOS de BIRAC - SAINT COME – SAUVIAC :

- *M. MANSEAU Jean-Pierre*
- *Mme. HOUERY Isabelle*
- *M. PAUSADER Sébastien*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour se conformer aux statuts du syndicat du SIVOS, il convient de désigner également 3 délégués suppléants de la commune de Birac pour siéger au SIVOS de BIRAC - SAINT COME – SAUVIAC ;

Après avoir procédé au vote, les membres du Conseil Municipal désignent :

- *Mme MELON Brigitte,*
- *M. GUILLOT Christophe,*
- *Mme. ALIBERT Jany, comme délégués suppléants pour représenter la commune de Birac au comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Birac-Saint Côme-Sauviac.*

D 25-2020 DÉSIGNATION DELEGUE ELU AU CNAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un délégué élu et un délégué agent de la commune de Birac pour représenter le CNAS au sein de la mairie de Birac, et la commune de Birac au sein des instances du CNAS.

Monsieur le Maire informe les conseillers que c'est Mme. FRECHE-DUBILLE Laetitia qui assurera le rôle de déléguée agent représentant la commune de Birac.

Après avoir procédé au vote, les membres du Conseil Municipal désignent :

- *M. MANSEAU Jean-Pierre*
- pour assurer la fonction de délégué élu de la commune de Birac au CNAS (Comité National d'Action Sociale).*

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande formulée par le président du Cercle des Agriculteurs de Birac pour l'acquisition d'une scène modulable. Il est décidé de demander des devis afin de mesurer l'ampleur de la dépense, d'étudier les possibilités de subventionnement de cet achat.

Monsieur le Maire informe par ailleurs les élus que l'IDDAC met à disposition gratuitement du matériel (y compris scènes modulables) aux associations ou communes adhérentes.

- Monsieur le Maire souhaite faire effectuer un contrôle afin de s'assurer que la défense incendie est assurée correctement sur le territoire communal. M. PAUSADER informe que la caserne des pompiers de Bazas peut assurer cette vérification ; renseignement sera pris également par M. LANNELUC à la prochaine réunion du SIVOM.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le câble France Telecom situé Au Chay, provisoirement réparé depuis les vents violents de décembre dernier a enfin été définitivement changé.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de M. et Mme. de SUYROT concernant l'acquisition d'une partie de chemin rural attenant à leur propriété. Un rendez-vous est fixé le 13 juillet.

SEANCE LEVEE à 19 h 56